

EXAMEN TAXI / VTC – Département de Loire-Atlantique**Session ADMISSION TAXI – 30 JUIN, 1^{er} et 2 JUILLET 2026**

Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire ne publie plus vos données personnelles. Vous êtes, de ce fait, identifié(e) grâce à votre n° d'inscription attribué par la plateforme **EVALBOX** lors de votre inscription.

« EN AUCUN CAS, IL NE PEUT Y AVOIR D'ERREUR DANS L'ORDRE DES CHIFFRES »

Numéro de dossier	Type	Décision
52170	TAXI	ADMIS
57072PE1	TAXI	NON ADMISE
57050PE1	TAXI	NON ADMIS
58279	TAXI	ADMIS
57541	TAXI	ADMISE
38186	TAXI	ADMIS
41643	TAXI	ADMIS
36623PE1	TAXI	NON ADMIS
57595	TAXI	ADMISE
61803PE1	TAXI	NON ADMIS
57730	TAXI	ADMIS

Numéro de dossier	Type	Décision
49069	TAXI	ADMIS
57083PE1	TAXI	NON ADMISE
45171	TAXI	ADMIS
57202	TAXI	ADMIS
39243PE1	TAXI	NON ADMIS
36416	TAXI	ADMISE
37304PE1	TAXI	NON ADMIS
57407PE1	TAXI	NON ADMIS
57047	TAXI	ADMISE
63129PE1	TAXI	NON ADMIS

A Sainte Luce sur Loire, le 24 juillet 2026

Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Niveau Départemental
Loire-Atlantique



Frédéric BRANGEON